

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 171

présenté par

Mme Anthoine et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 17 de ce projet de loi prévoit le redécoupage des académies, par voie d'ordonnance, pour tenir compte des nouvelles régions.

Cette mesure suscite notre inquiétude. En effet, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, par exemple, il y a actuellement trois académies : celles de Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand.

Ce sont déjà de vastes académies, nous pouvons alors craindre qu'en les réunissant nous nous retrouvions avec une académie trop grande. Ce serait un éloignement supplémentaire par rapport aux territoires et en particulier aux territoires ruraux.

Face à ce risque de déterritorialisation de l'éducation nationale, il convient de supprimer cet article, c'est l'objet de cet amendement.